

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'augmentation du subventionnement des abonnements « Onde Verte »

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Contexte

En 2011, dans le but de favoriser l'usage des transports publics, le Conseil général a accepté de subventionner les abonnements Onde Verte pour les adultes à raison de 25 % ainsi que les cartes multicourses au plein tarif. Cette subvention excluait les jeunes jusqu'à 25 ans ainsi que les personnes âgées. Une mesure hivernale ajoutée en 2022 a permis toutefois aux jeunes en formation et aux personnes âgées de bénéficier d'une réduction de 25 % pour les quatre mois d'hiver. La validité de cette dernière mesure prendra fin en juin 2025.

- Subventions versées à Cortaillod :

Année	Montant
2024	Fr. 37'482.-
2023	Fr. 31'737.-
2022	Fr. 25'655.-

Au cours des dernières années, les communes du littoral avoisinantes ont progressivement mis en place une subvention pour encourager la population à choisir les transports publics plutôt que la voiture. Actuellement, Cortaillod offre une subvention comparativement plus basse que les autres communes, notamment pour les jeunes et les aînés.

Le nouvel horaire des transports publics qui est entré en vigueur en décembre dernier propose une amélioration intéressante pour les habitants de la Commune avec notamment la ligne 613 qui raccourcit l'accès à la ligne CFF Neuchâtel – Yverdon et permet de relier plus rapidement les gares principales. Cette amélioration devrait encourager les habitants de Cortaillod à augmenter l'utilisation des transports en communs.

Des réflexions au niveau cantonal sont également en cours afin de pouvoir proposer des tarifs de transports publics attractifs à la population. Pour les jeunes, une subvention cantonale de 5 % est déjà offerte via le guichet unique qui peut s'ajouter à celle offerte par les communes.

Le tableau en annexe 1 permet une comparaison des subventions accordées par les communes de la région dès 2025.

2. Objet de la demande

Il est proposé une modification de la subvention sur l'achat d'abonnements « Onde Verte » afin que les jeunes en formation, les personnes âgées et les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI puisse également bénéficier d'une participation financière de la part de la Commune.

Le Conseil communal propose d'accorder une subvention aux habitants de la Commune en fonction des catégories d'âges :

2.1. Enfants / jeunes de moins de 25 ans :

- Abonnement 2 zones transN :
- 50 % de la valeur annuelle soit 256 fr. de réduction

ou abonnement spécial :

- FlexiAbo 2 zones transN jeunes :
- 50 % de la valeur annuelle de l'abonnement soit 142 fr. de réduction

2.2. Adultes (dès 25 ans) :

- Abonnement 2 zones transN : *mesure déjà en vigueur aujourd'hui*
- 25 % de la valeur annuelle soit 171 fr. de réduction

ou abonnement spécial :

- FlexiAbo 2 zones transN adultes :
- 25 % de la valeur annuelle de l'abonnement soit 95 fr. de réduction

2.3. Seniors :

- Abonnement annuel 2 zones transN :
- 25 % de la valeur annuelle soit 128fr. de réduction

ou abonnement spécial :

- Flexi Abo 2 zones transN seniors :
- 25 % environ de la valeur annuelle de l'abonnement soit 71fr. de réduction

2.4. Bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI :

- -75 % de la valeur annuelle de l'abonnement soit : 513 fr. adultes et 385 fr. seniors et jeunes.

En parallèle à l'introduction de ces nouvelles subventions, le subside actuellement accordé sur l'achat de cartes multicourses est supprimé.

3. Mise en œuvre de la subvention

Actuellement, la subvention existante est remboursée par l'Administration communale après achat. Cette façon de faire présente plusieurs inconvénients tant pour les utilisateurs que pour l'Administration qui doit mettre en place des contrôles conséquents afin d'éviter de potentiels abus.

Cette nouvelle subvention pourrait être appliquée de plusieurs manières:

- via le guichet unique (permet de cumuler certains bons, par exemple un bon cantonal de 5 % pour les jeunes de moins de 25 ans ou celui d'une entreprise)
- directement au guichet transN qui peut s'assurer de la domiciliation et de l'âge du demandeur via une base de données.

Les élèves de Cortaillod qui vont au collège des Cerisiers à Gorgier bénéficient d'un abonnement « écoliers » 2 zones (11-15) payé intégralement par le cercle scolaire ; ceux scolarisés à Cescole à Colombier reçoivent un abonnement « jeunes » 2 zones (10-11) financé partiellement par le cercle scolaire, car une participation de 50 fr. par an est demandée aux représentants légaux.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires (AVS/AI) recevront un bon de l'Administration communale valable au guichet transN.

La subvention s'appliquant aux abonnements « FlexiAbo » est appliquée exclusivement à l'achat au guichet transN.

Les usagers utilisant les transports publics au-delà des 2 zones (canton ou extra cantonal) peuvent déduire le montant de la subvention sur leur abonnement (par exemple Abonnement général) à l'achat exclusif au guichet transN.

La subvention communale pourra être obtenue quelle que soit la durée de validité de l'abonnement.

La facturation selon la subvention allouée est faite dans un deuxième temps à la Commune par transN. Lorsqu'un usager demande le remboursement en cours de validité de son abonnement, la part de subvention est directement reversée à la Commune. Cette façon de faire simplifie les démarches tant pour les utilisateurs que pour l'Administration communale qui s'évite ainsi des tâches administratives et de contrôle.

Afin de faire coïncider la fin du versement de la subvention sur les abonnements valables pendant la période hivernale, fixée au 30 juin 2025 par décision du Conseil général, il est proposé de faire entrer en vigueur ces nouvelles dispositions au 1^{er} juillet 2025.

4. Impact sur les finances communales

Il est difficile d'estimer précisément le coût d'une augmentation de la subvention, étant donné qu'on ne peut pas savoir combien de personnes vont demander celle-ci. Le coût du transport a une influence sur son utilisation, mais la qualité de la desserte joue également un rôle très important sur la fréquentation. Néanmoins, en s'appuyant sur le nombre d'abonnements 2023, annuels et mensuels, fournis par Onde Verte, nous pouvons faire une projection approximative d'environ 90'000 fr., auxquels on peut ajouter 10 % d'augmentation éventuelle, soit environ 100'000 fr.

En ce qui concerne les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, il est difficile de faire une estimation précise du montant d'une éventuelle subvention. Le nombre de bénéficiaires de ces subventions est d'environ 250, mais une grande partie d'entre eux sont des gens âgés, limités dans leur mobilité, vivant parfois dans des homes et qui, par conséquent, ne vont pas voyager en transports publics. Même avec une subvention de 75 %, l'abonnement représente un certain coût qui ne sera intéressant pour les bénéficiaires qu'à partir d'environ 1 course par semaine. Si on se base sur une extrapolation de 15 % de demandes d'abonnements pour ces bénéficiaires, on peut estimer un coût potentiel de 20'000 fr. par année.

En résumé, comparativement aux chiffres 2024, l'augmentation effective de la subvention représente environ 60'000 fr. de plus au budget. L'annexe 2 reprend ces principaux chiffres.

S'agissant d'une nouvelle subvention, le Conseil général est appelé à se prononcer sur son principe.

5. Impact sur la durabilité

- Social
L'absence de subventions pour l'abonnement pour les jeunes jusqu'à 25 ans et les personnes âgées en comparaison avec celle versée aux adultes est aujourd'hui inéquitable, d'autant plus que les jeunes en formation et les personnes âgées sont souvent des utilisateurs plus réguliers des transports publics. L'entrée en vigueur de cette subvention permettrait une économie significative pour les familles et les personnes âgées qui subissent l'augmentation du coût de la vie ces dernières années. En outre, la subvention importante pour les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI soutient financièrement directement des personnes avec un revenu très faible et contribue ainsi à réduire l'isolement social.
- Environnemental
Le projet d'augmentation de la subvention pour les transports publics s'inscrit tout à fait dans l'objectif actuel de réduire le CO₂. L'association d'une meilleure desserte depuis décembre 2024 et une diminution du prix de l'abonnement grâce à cette subvention devrait avoir un effet incitatif intéressant et permettre une plus grande utilisation des transports publics.
En outre, le plan climat cantonal 2022-2027 cible les jeunes, en particulier dans la mesure R9 : promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes. Cet objectif vise à encourager les jeunes à prendre l'habitude d'utiliser les transports en communs afin d'ancrer ce changement de comportement pour réduire l'utilisation de la voiture. Des transports publics plus fréquentés permettent de garantir le maintien, voire le développement, des transports publics dans notre village.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous soumet cette demande de modification de la subvention pour l'abonnement 2 zones qui débiterait au 1^{er} juillet 2025. Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 25 mars 2025

Au nom du Conseil communal	
Le président	Le chef du dicastère
Olivier Félix	Olivier Rochat

Annexes : 1. Etat actuel des subventions "Ondes vertes" accordées par les communes du Littoral
2. Projection du coût de la subvention des abonnements "Onde Verte"

Arrêté du Conseil général relatif au subventionnement des abonnements « Onde Verte »

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 25 mars 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des travaux publics et de l'environnement ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Les personnes légalement domiciliées à Cortaillod peuvent bénéficier d'une subvention communale à l'achat d'un des types d'abonnements suivants :

- a) « Onde Verte » 2 zones, 2^e classe,
- b) FlexiAbo 2 zones, 2^e classe.

Article 2 : La subvention communale est équivalente à :

- a) 50 % de la valeur de l'abonnement pour les personnes de moins de 25 ans, soumises au tarif « enfant/jeune » défini par la Communauté tarifaire neuchâteloise « Onde Verte »,
- b) 25 % de la valeur de l'abonnement pour les personnes soumises au tarif « adulte » et celles soumises au tarif « senior » définis par la Communauté tarifaire neuchâteloise « Onde Verte »,
- c) 75 % de la valeur de l'abonnement de la catégorie d'âges à laquelle elles appartiennent pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS/AI.
- d) 100% de la valeur de l'abonnement pour les élèves en scolarité obligatoire mais fréquentant un établissement public en dehors du village. Ladite subvention complètera les diverses aides éventuellement octroyées par d'autres autorités.

Article 3 : Les subventions décrites à l'art. 2 s'appliquent également à l'achat d'un abonnement pour plus de 2 zones, d'un abonnement général CFF ou d'un abonnement de parcours CFF, mais avec un plafond correspondant à la subvention versée pour un abonnement « Onde Verte » 2 zones de la catégorie concernée.

Article 4 : La subvention communale est cumulable à d'autres subventions ou réductions de prix, excepté pour la subvention décrite à l'article 2, lettre d).

Article 5 : La subvention communale se présente sous la forme d'un bon de réduction délivré par le Guichet Unique lequel est à faire valoir sur une plateforme de paiement en ligne ou au guichet transN, lors de l'achat d'un abonnement.

Article 6 : ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

²Il annule et remplace toute disposition antérieure contraire et notamment :

- a) l'arrêté du Conseil général, du 15 décembre 2011, relatif à l'octroi de subsides sur le prix des abonnements et des cartes multicourses « Onde Verte », 2^e classe, plein tarif de la catégorie « Adultes »,
- b) l'arrêté du Conseil communal, du 10 octobre 2022, instaurant une subvention des abonnements de transports publics « Onde Verte » pendant la période hivernale.

Article 7 : Le Conseil communal est chargé de fixer les modalités d'exécution du présent arrêté, de les mettre en œuvre et de statuer sur les cas particuliers.

Article 8 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 9 avril 2025

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire

Jürg Hosner

José Arias

A_2025-05

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\subvention-ondeverte2025_jmp\app_subvention-abonnementondeverte2025_20250303_jmp.docx

Commune de Cortailod

Annexe n°1 au rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'augmentation du subventionnement des abonnements "Onde Verte" , du 25.03.2025

Etat actuel des subventions "Ondes vertes" accordées par les communes du Littoral

Pleins tarifs pour 2 zones des abonnements "Onde verte"		FlexiAbo
Adulte - Annuel	684.00 CHF	380.00 CHF
Adulte - Mensuel	76.00 CHF	285.00 CHF
Juniors/Senior - Annuel	513.00 CHF	néant
Juniors/Senior - Mensuel	57.00 CHF	néant

Commune	Type subvention	Montant subvention	En %	Modalité
Cortailod	Adulte - Annuel	173.00 CHF	25%	Remboursé par la Commune après présentation d'une preuve d'achat
	Adulte - Mensuel	19.00 CHF	25%	
	Jeunes/seniors - Mensuel	14.25 CHF	25%	Remboursé par la Commune après présentation d'une preuve d'achat
	Période hivernale uniquement	5.25 CHF	25%	
Boudry	Cartes multicourses	5.25 CHF	25%	Remboursé par la Commune après présentation d'une preuve d'achat
	cates multicourses	247.50 CHF	48%	
	Jeunes - Annuel	165.00 CHF	24%	
	Adulte - Annuel	125.00 CHF	24%	
Milvignes	Senior - Annuel	50.00 CHF	50%	Bon de réduction via la guichet unique
	Abo ou Demi-tarif - Annuel	28.50 CHF	50%	
	Jeunes - Annuel	164.00 CHF	24%	
	Jeunes - Mensuel	18.00 CHF	24%	
La Grande Béroche	Adultes - Annuel	513.00 CHF	100%	Comprenant tous les élèves du cycle 3 y compris ceux non scolarisés dans un cerdle
	Revenu impossible : inférieur à CHF. 60'000.- et Fortune impossible : inférieure à CHF. 80'000.-	373.50 CHF	73%	
	Adulte - Annuel	rien		
	Senior - Annuel	rien ou intégralité		
Neuchâtel	Jeunes - Annuel	247.00 CHF	48%	Bon de réduction via le Guichet unique
	Adultes - Annuel	171.00 CHF	25%	
	Senior - Annuel	171.00 CHF	25%	
	Bénéficiaires PC - AVS-AI	684.00 CHF	100%	
La Tène	Jeunes - Annuel	256.50 CHF	50%	Bon de réduction via le Guichet unique
	Adulte - Annuel	171.00 CHF	25%	
	Senior - Annuel	256.50 CHF	50%	
	Jeunes - Annuel abo annuel 2 zones	257.00 CHF	50%	
Laténa	Adulte - Annuel abo annuel 2 zones	171.00 CHF	25%	Bon de réduction via le Guichet unique
	Senior - Annuel abo annuel 2 zones	257.00 CHF	50%	
	Jeunes- FlexiAbo	143.00 CHF		
	Adulte - FlexiAbo	95.00 CHF		
	Seniors - FlexiAbo	143.00 CHF		

Commune de Cortaillod

Annexe n°2 au rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'augmentation du subventionnement des abonnements "Onde Verte", du 25.03.2025

Projection du coût de la subvention des abonnements "Onde Verte"

Abonnés "annuel"	2023	2024	Rabais proposés	Coûts estimés de la mesure	
	Total	Total		2023	2024
Jeunes	163	160	50%	41'809.50 CHF	41'040.00 CHF
Adultes	96	82	25%	16'416.00 CHF	14'022.00 CHF
Seniors	27	19	25%	3'462.75 CHF	2'436.75 CHF
Total	286	261		61'688.25 CHF	57'498.75 CHF

Abonnés "mensuel "	2023	2024	Rabais proposés	Coûts estimés de la mesure	
	Total	Total		2023	2024
Jeunes	389	264	50%	11'086.50 CHF	7'524.00 CHF
Adultes	770	672	25%	14'630.00 CHF	12'768.00 CHF
Seniors	189	159	25%	2'693.25 CHF	2'265.75 CHF
Total	1348	1095		28'409.75 CHF	22'557.75 CHF

Nombre d'abonnés fourni par la Communauté "Onde Verte"

Bénéficiaires PC AVS/AI		2024	Rabais proposé	Coûts estimés de la mesure	
		Total		2023	2024
Bénéficiaires		250			
Estimation : 15 % de demandes d'abo		38	75%	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF
rabais différent selon cat. d'âge				20'000.00 CHF	20'000.00 CHF

Estimation du coût total de la subvention	110'098.00 CHF	100'056.50 CHF
---	-----------------------	-----------------------

25.03.2025